



MOBILIER DE JARDIN & AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- CONSEILS D'ENTRETIEN -

Nos meubles sont destinés à un usage extérieur et/ou intérieur. Dans tous les cas, il reste préférable de les rentrer à l'abri pendant l'hiver ou en cas de non-utilisation.

Il est conseillé de suivre les préconisations d'entretien et d'utilisation pour assurer une meilleure durabilité des articles :

ACIER

L'acier est un matériau très résistant au chaud et au froid. Il assure une durée de vie plus longue. L'entretenir avec de l'eau savonneuse.

ALUMINUM

C'est un alliage reconnu pour sa légèreté et son côté inoxydable. Au contact de l'air se forme une couche d'alumine qui protège l'aluminium et l'empêche de rouiller.

BOIS

Les bois sélectionnés pour nos salons de jardin sont parmi ceux qui assurent une bonne résistance aux insectes et aux conditions climatiques. Toutes les essences vont cependant se griser et perdre leur aspect d'origine.

De simples gestes permettent de les raviver, de préférence en début de saison (au printemps) :

- Commencer par nettoyer le bois à l'aide d'une brosse à poils durs ou d'une éponge avec de l'eau tiède et du savon (savon noir idéalement)
- Brosser bien toute la surface et insistez dans les recoins. Si la brosse a du mal à passer ne pas hésiter à utiliser une ancienne brosse à dent.
- Rincer ensuite abondamment toujours à l'eau tiède.

Si la patine du temps légèrement grisée vous déplaît, passer un produit spécifique dégriseur. Appliquer en couche généreuse, laisser agir quelques minutes et broser énergiquement avant séchage. Rincer à l'eau et laisser sécher.

La dernière étape consiste à passer à l'aide d'un pinceau une ou deux couches d'huile de teck sur les bois exotiques ou de lasure spécifique sur autres essences. Ces substances créent une protection naturelle et rendent leurs couleurs d'origine aux différents types de bois.

Cette opération peut être renouvelée deux fois par an si nécessaire.

CERAMIQUE

Pour l'entretien de votre céramique, des produits courants, de l'eau et du savon suffisent à rendre son éclat à votre plateau.

HPL

Des produits courants, de l'eau et du savon suffisent à rendre son éclat à votre plateau.

INOX

Frotter avec un chiffon imbibé d'huile alimentaire ou avec un produit spécifiquement destiné au nettoyage de l'acier inoxydable.

POLYCARBONATE

Matériau aussi transparent que le verre mais 100 fois plus résistant aux chocs et aux rayures. Il suffit de nettoyer à l'eau tiède avec du savon ou liquide vaisselle, puis essuyer avec un chiffon doux ou une raclette. Ne jamais utiliser de produits détergents, ni d'éponges abrasives.

POLYESTER (housses)

Utiliser de l'eau savonneuse à l'aide d'une éponge classique.

Attention : créer un vide d'air entre la housse et le plateau de table. Pour éviter l'accumulation d'humidité, penser à enlever la housse une fois par semaine. L'adhérence directe de la housse sur le plateau pourrait entraîner des traces ou des marques dont nous ne serions être tenus responsables.

POLYPROPYLENE

Nettoyer votre mobilier à l'eau légèrement savonneuse et rincer à l'eau claire. Éviter les produits de nettoyage agressifs.

RESINE TRESSEE

Sa qualité est définie selon le nombre de fils qu'elle contient mais aussi selon son épaisseur. Elle résiste aussi bien aux UV qu'aux intempéries. Elle ne décolore pas au soleil et ne s'altère pas avec le temps. Cette matière est également résistante à l'eau salée et l'eau de piscine. La résine est un produit synthétique. Pour l'entretien régulier de votre produit en résine tressée, le brosser une fois par an à l'aide d'une brosse douce afin de retirer les impuretés qui se sont logées dans le creux des fibres. Vous pouvez également utiliser un jet d'eau haute pression. Cela permettra de redonner brillance et couleurs vives à vos meubles de jardin en résine tressée.

TEXTILENE

C'est une toile tissée en PVC. Il est constitué de polyester et de vinyle lui assurant une grande stabilité à la lumière et une bonne résistance au soleil, grâce à un traitement anti UV. Le textilène est également traité pour résister à l'humidité et aux différentes moisissures. Nettoyer votre mobilier à l'eau légèrement savonneuse et rincer à l'eau claire.

TISSU (coussins)

La toile de nos coussins est composée à 100% de polyester imperméabilisé. Laver les coussins à la main et à basse température avec de l'eau savonneuse, puis rincer à l'eau froide, ne pas repasser.

VERRE

Un simple lave-vitre avec un chiffon sec redonnera tout son éclat à votre verre.

A noter que :

- les articles en composite peuvent subir un effet loupe qui peut les endommager.
- les articles en acier, de par leur nature, sont susceptibles de rouiller et il convient de les traiter avec des produits anti-rouille pour éviter leur apparition.
- les évolutions, usures et vieillissements naturels des produits vivants tels que le bois (fentes, décolorations, etc.) ne sont pas garantis

Durée légale de conformité : 2 ans

La garantie ne concerne pas :

- les griffes, empreintes, éclats, coups ou brûlures
- les détériorations sur les coussins (coutures, fermetures éclair...)
- la rouille (il convient de traiter, dès réception, les parties en acier avec un produit antirouille)
- les défauts ou détériorations provoqués par un usage différent de celui pour lequel le produit a été conçu, par une mauvaise utilisation ou par le non-respect de la notice de montage, du guide de pose ou des conseils d'utilisation et d'entretien
- les détériorations ou défauts provoqués lors de la livraison, de l'installation ou du montage, par le distributeur, l'installateur ou le consommateur
- les défauts d'aspect visibles non déclarés lors de la livraison du produit
- les dégâts constatés sur un meuble déjà installé
- les modifications d'aspect du produit consécutives à l'usage, en particulier pour les éléments soumis à l'usure
- les produits qui ont été entreposés dans des conditions inadaptées

Détails de la garantie :

- la garantie prend effet le jour de la réception de l'article et est valable 2 ans
- la garantie couvre les pièces reconnues défectueuses par DCB GROUPE

Pour être valable, toute réclamation dans la période de garantie doit être adressée depuis l'espace SAV dédié du site Internet de DCB Groupe (<https://dcb-groupe.zendesk.com/hc/fr>) et être obligatoirement accompagnée des éléments suivants :

- preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) identifiant formellement la référence de l'article et/ou le numéro de la commande
- photos détaillées de l'avarie ou du défaut constaté
- photo d'ensemble du produit pour identification

Dans le cas d'une panne au déballage, une photo de l'emballage d'origine pourra également vous être demandée.

Faute de réclamation SAV complète, la demande est susceptible de ne pas être traitée ni lui être opposable si DCB Groupe n'est pas en mesure d'identifier clairement le besoin du client ou du distributeur.

Pour les articles non pris en charge dans le cadre de la garantie, DCB Groupe établira un devis à l'attention du client ou du distributeur. L'expédition des pièces de rechange peut se faire soit auprès du distributeur, soit directement auprès du client.

La garantie couvre uniquement les défauts de fabrication et en aucun cas les rayures, les chocs ou chutes de toute nature ou tout défaut résultant d'un mauvais entretien ou d'un usage anormal du produit ou d'un stockage inapproprié. Les sinistres naturels (foudres, inondations, incendies, pluies torrentielles, tempêtes, orages, ouragans, crues, grêle, vents forts ou tout autre cas de force majeure tel qu'apprécié par la jurisprudence) ou autres vandalismes ne sont pas de nos attributions.